

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE DE KARATE et DISCIPLINES ASSOCIEES

**Vendredi 16 octobre 2026  
19h00**

**Maison des Sports  
Place Jules Hunebelle  
92140 Clamart**

## Procès-Verbal

Sur convocation de Guy LECAPLAIN, Président du comité départemental des Hauts-de-Seine, les présidents des clubs des Hauts-de-Seine et ses mandataires, les membres du comité directeur et de l'équipe technique se sont réunis lors de l'Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les membres présents à leur entrée en séance et qui demeure annexée au procès-verbal.

Etaient présents ou représentés : **17 clubs.**

**Début de l'AGO : 19h04.**

**Follow us :**



**#CDKarate92**  
sites.ffkarate.fr/hautsdeSeine

Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karaté et Disciplines Associées  
CDK92 Maison des sports - Place Jules Hunebelle - 92 140 Clamart  
Tél : 06 80 07 35 15 - cd92.ffkarate@gmail.com  
Site internet : <http://sites.ffkarate.fr/hautsdeSeine>  
Siret 422 752 808 00051 APE/NAF 9312Z  
Association déclarée le 27/10/1977 sous le n°18/565



## Ouverture de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karaté et Disciplines Associées s'est tenue le vendredi 16 octobre 2026 à Clamart, en présence des représentants de 17 clubs.

**La séance est ouverte à 19h06.**

### 1. Rapport moral du Président

Le Président dresse un bilan positif de la saison 2025-2026 et souligne le bon investissement des clubs du département ainsi que leur participation aux différentes actions proposées par le Comité.

### Clubs et licenciés :

Trois nouveaux clubs ont rejoint le département pour la saison 2026-2027 :

- 0920796 : XUAN LONG PHAI PARIS
- 0920797 : MARTIAL FIGHT CLUB DE BAGNEUX
- 0920798 : CAY LAU

Le département compte désormais 102 clubs actifs.

Les effectifs restent stables avec 6 640 licenciés pour la saison 2026-2027, contre 6 522 licenciés lors de la saison 2025-2026, soit une progression de 118 licenciés (+1,81 %).

La répartition des licenciés est de 63,9 % d'hommes et 36,1 % de femmes.

Le Président encourage l'ensemble des clubs à licencier tous leurs adhérents, des mini-poussins jusqu'aux vétérans.

### Mise à disposition des équipements sportifs :

Le Président rappelle les difficultés persistantes rencontrées pour obtenir des gymnases permettant l'organisation des manifestations départementales. Les mêmes villes et clubs accueillent régulièrement les événements du Comité.

Un appel est donc lancé aux autres clubs du département afin qu'ils puissent, dans la mesure de leurs possibilités, proposer des salles et équipements sportifs pour accueillir stages, compétitions et autres manifestations du CDK92.

### Subventions et financement :

Le Comité a obtenu une subvention de 5 500 € au titre de l'ANS pour la saison 2026-2027, montant identique à celui obtenu lors de la saison précédente.

Le Président précise également qu'à compter de la saison suivante, le système de reversement calculé directement par licencié évoluera. Un budget sera désormais attribué par la Fédération en fonction du nombre de licenciés. Pour la saison en cours, le montant annoncé est de 14 000 €.

Les clubs comptant moins de 40 licenciés et souhaitant organiser un stage ou une compétition sont invités à prendre contact avec le CDK92.

Les clubs comptant plus de 40 licenciés sont fortement encouragés à effectuer une demande de subvention auprès de l'ANS.

### **Passeports sportifs :**

Grâce à la mise en place du formulaire de commande permettant la vente des passeports partout en France et proposant deux modes de paiement, le Comité a vendu 760 passeports, contre 712 la saison précédente, soit une progression de 48 passeports (+6,74 %).

### **Grades :**

Les passages de grades organisés directement dans les clubs se sont globalement déroulés dans de bonnes conditions, avec 72 passages enregistrés.

Le Président rappelle toutefois l'importance de déposer des dossiers complets, avec des passeports correctement renseignés et à jour. Une attention particulière est également demandée concernant la lisibilité et l'exactitude des adresses inscrites sur les enveloppes.

### **Développement des disciplines :**

Le Président souhaite favoriser davantage l'implication des Disciplines Associées dans la vie départementale en encourageant l'organisation de stages et de compétitions.

Le Comité souhaite également développer des stages multidisciplinaires, ainsi que des actions autour du handicap et de l'accessibilité de la pratique sportive. Le CDK92 reste ouvert à toute proposition des clubs et responsables de disciplines.

### **Experts du département :**

Le Président rappelle que le département compte trois experts régionaux :

- Jean-Luc CLERGET
- Gilles COLLAT
- José LOBO

Ainsi que deux experts nationaux :

- Jean CARBONNIER
- Isabelle AMIEL, en Nanbudo

Le Président conclut son rapport moral en exprimant sa gratitude à l'ensemble des clubs pour leur engagement et leur dévouement, qui contribuent au développement et au rayonnement du karaté et des disciplines associées dans les Hauts-de-Seine.

## **2. Régularisation de la dénomination du Comité**

Depuis la saison 2016-2017 et le passage de la Ligue des Hauts-de-Seine de Karaté et Disciplines Associées au Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karaté et Disciplines Associées, cette évolution de dénomination n'avait jamais fait l'objet d'une validation officielle en Assemblée Générale.

Afin de régulariser la situation, le Président soumet cette modification à l'Assemblée Générale.

**La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.**

## **3. Rappel du règlement intérieur**

Un rappel est effectué concernant plusieurs dispositions du règlement intérieur du CDK92 :

Une association qui n'est pas à jour de sa cotisation fédérale au jour de l'Assemblée Générale du Comité Départemental ne peut bénéficier du droit de vote ;

Les membres du Comité Directeur qui ne sont pas à jour de leur cotisation fédérale peuvent se voir refuser l'accès aux manifestations d'animation et de soutien organisées par le Comité Départemental ;

Le non-paiement de la cotisation fédérale peut entraîner une procédure de radiation prononcée par le Bureau Exécutif Fédéral.

#### 4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente

Le Président rappelle que les procès-verbaux des précédentes Assemblées Générales sont disponibles sur le site internet du Comité Départemental.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2025 est soumis au vote.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

#### 5. Examen et approbation des comptes 2025-2026

En l'absence du trésorier Gérard FLAISLER, Guy et Rémy présentent la comptabilité de la saison 2025-2026 ainsi que le rapport financier et commentent les principales lignes du bilan et du compte de résultat.

L'exercice comptable s'étend du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Résultat excédentaire      | 13 668 €  |
| Total du bilan             | 116 979 € |
| Produits d'exploitation    | 92 556 €  |
| Charges d'exploitation     | 80 822 €  |
| Trésorerie au 31 août 2026 | 92 829 €  |
| Fonds dédiés               | 20 000 €  |

Les fonds dédiés correspondent à des actions qui n'ont pas pu être engagées au cours de l'exercice.

Les comptes de la saison 2025-2026, arrêtés au 31 août 2026, sont soumis au vote.

**Les comptes sont adoptés à l'unanimité.**

#### 6. Rapport de l'expert-comptable

L'expert-comptable du Cabinet FITECO n'étant pas présent, il est rappelé que le bilan de la saison 2025-2026 et l'attestation de présentation des comptes peuvent être consultés sur le site internet du Comité.

**Le rapport de l'expert-comptable est adopté à l'unanimité.**

#### 7. Budget prévisionnel 2026-2027

Le budget prévisionnel du CDK92 pour la saison 2026-2027 est présenté à l'équilibre à hauteur de 79 416 € en produits et en charges.

Les principales recettes prévisionnelles comprennent :

- 34 700 € de ventes de produits et services ;
- 26 116 € de subventions d'exploitation ;
- 18 600 € d'autres produits de gestion courante.

Au moment de l'établissement du budget, le montant de l'aide ANS n'avait pas encore été reçu et n'avait donc pas été intégré.

Les contributions volontaires sont valorisées à hauteur de 42 400 €, portant le budget général valorisé à 121 816 €.

**Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.**

## 8. Montant de la cotisation fédérale 2026-2027

Le système de cotisation actuellement en vigueur est maintenu :

- Moins de 50 licenciés : 150 € ;
- De 50 à 150 licenciés : 200 € ;
- Plus de 150 licenciés : 250 €.

La première année reste gratuite pour les nouveaux clubs, afin d'accompagner et d'encourager leur création.

Une évolution du dispositif pourra être étudiée ultérieurement en fonction des changements concernant les financements entre la Fédération, la Ligue et les départements.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 9. Auto-entrepreneurs intervenant pour le Comité

Plusieurs règles administratives sont rappelées concernant les intervenants sous statut d'auto-entrepreneur :

- Disposer d'un diplôme permettant d'exercer contre rémunération ;
- Transmettre des factures comportant toutes les mentions réglementaires : identité, adresse, numéro SIRET, date, destinataire et numéro de facture avec une numérotation chronologique ;
- Fournir une carte professionnelle en cours de validité ;

Rester vigilant face aux situations dans lesquelles un auto-entrepreneur travaillerait exclusivement pour un seul donneur d'ordre.

## 10. Règlement relatif aux couvre-chefs

Il est indiqué qu'une réglementation relative à la laïcité et au port des couvre-chefs sera transmise aux clubs.

Une distinction devra être opérée entre les manifestations officielles, notamment les compétitions, l'arbitrage et les passages de grades, et le fonctionnement interne des clubs.

Les associations sont invitées à formaliser leurs propres dispositions dans leur règlement intérieur.

## 11. Rapport du Directeur Technique Départemental

En l'absence du Directeur Technique Départemental, Benjamin BIAGIOTTI, le rapport est présenté par Rémy LE COQ, Secrétaire Général.

Le CDK92 rappelle aux clubs qu'ils peuvent transmettre au Comité les informations relatives à leurs stages, compétitions et événements, afin qu'elles soient relayées sur le site internet et les réseaux sociaux du Comité.

Le DTD remercie son équipe technique et notamment :

- Rachid BOUARIF, pour le travail réalisé dans le domaine de la formation ;
- Mohammed DAOUD, pour son investissement dans l'arbitrage ;
- Paskal LESCOUËT, pour son travail concernant les grades.

## 12. Compétitions et animations

Une évolution du règlement fédéral est signalée : alors que deux années de licence étaient auparavant nécessaires pour participer à certaines compétitions FFK, une seule année de licence est désormais requise.

En raison de la diminution des subventions, le CDK92 prévoit cette saison l'organisation de deux compétitions amicales au lieu de trois.

### Projet Téléthon

Le Comité souhaite organiser une journée multidisciplinaire au profit du Téléthon, réunissant le plus grand nombre possible de disciplines : experts nationaux, karaté traditionnel, karaté contact, AMV et autres disciplines représentées dans le département.

La participation envisagée est de 10 €, intégralement reversés au Téléthon.

Une inscription en ligne devrait être mise en place. Le repas restera à la charge des participants et une buvette pourra être organisée si des bénévoles souhaitent en assurer la gestion.

### 13. Commission sportive

Le CDK92 a organisé sept compétitions au cours de la saison 2025-2026 :

- 12 octobre 2025 : Tournoi des 36 Communes ;
- 23 novembre 2025 : Challenge féminin de Nihon et Taï-Jitsu ;
- 6 et 7 décembre 2025 : Coupe Départementale et Championnat Départemental Kumité et Kata ;
- 8 février 2026 : Open départemental Arnis Kali Escrima et Pencak Silat ;
- 15 février 2026 : Open de Clamart enfants de Taï et Nihon Taï-Jitsu ;
- 29 mars 2026 : Open PPB ;
- 11 avril 2026 : compétition intergénérationnelle de Nihon Taï-Jitsu.

Le Challenge des Hauts-de-Seine n'a pas pu être organisé en raison de l'absence de subvention.

Le CDK92 souligne également les très bons résultats obtenus aux niveaux national et international par plusieurs clubs du département, notamment CSAR Rueil, IGKDF Vanves, KISS et SKC Villeneuve-la-Garenne.

### 14. École de formation

En l'absence de Rachid BOUARIF, responsable départemental de la formation, Rémy LE COQ présente le bilan.

### Résultats 2025-2026

|              |                        |
|--------------|------------------------|
| <b>AFA</b>   | 8 candidats, 8 reçus   |
| <b>DAF</b>   | 9 candidats, 8 reçus   |
| <b>DIF</b>   | 11 candidats, 11 reçus |
| <b>Total</b> | 28 candidats, 27 reçus |

Le taux global de réussite s'établit à 96,43 %. Les jurés sont remerciés pour leur présence, leur disponibilité et leur pédagogie.

### Évolution des formations

- JAF – Jeune Assistant Fédéral : dès 14 ans, ceinture marron, 30 €, 8 heures de formation en présentiel ;
- BFA – Brevet Fédéral d'Assistant : dès 18 ans, ceinture noire 1er Dan, Duan ou Dang, 100 €, 49 heures de formation ;
- BFI – Brevet Fédéral d'Instructeur : dès 18 ans, ceinture noire 1er Dan, Duan ou Dang, 150 € ou 250 €, jusqu'à 99 heures de formation. Ce diplôme permet notamment l'ouverture d'un club.

Les titulaires des anciens diplômes conserveront leurs prérogatives.

Les 10 heures de vie associative évoluent vers :

- 5 heures d'arbitrage ;
- 5 heures de compétition.

Pour la saison en cours, les tarifs restent inchangés, mais une évolution pourra être envisagée ultérieurement compte tenu de l'augmentation du volume des formations et des coûts associés.

## 15. Arbitrage

Sous la responsabilité de Mohammed DAOUD, le département compte 20 arbitres actifs :

- 12 arbitres nationaux ;
- 6 arbitres régionaux ;
- 2 arbitres départementaux.

Les quatre principales compétitions départementales ont respectivement mobilisé 35, 29, 31 et 19 arbitres.

Trois stages Kata et Combat ont été organisés en collaboration avec le département du Val-d'Oise, réunissant 22, 20 puis 21 arbitres des Hauts-de-Seine.

Une attention particulière est également accordée à la relève, avec la participation de 4 jeunes arbitres lors de chacune des trois sessions.

La saison a été marquée par plusieurs réussites aux examens départementaux, régionaux et nationaux. Quatre arbitres des Hauts-de-Seine ont notamment obtenu le titre d'arbitre national Combat A en avril 2026.

Les priorités annoncées pour la saison suivante sont :

- Renforcer la formation continue ;
- Préparer les arbitres aux examens nationaux ;
- Développer la détection et l'accompagnement des jeunes arbitres ;
- Accompagner la mise en application du nouveau règlement.

La principale difficulté demeure la disponibilité de salles adaptées à l'organisation des stages.

Le CDK92 félicite Mohammed DAOUD pour le travail accompli.

## 16. Commission des grades

Le responsable départemental des grades, Paskal LESCOUËT, présente les principales évolutions réglementaires.

L'objectif fédéral est d'aboutir à une harmonisation nationale des passages de grades, afin que les candidats soient évalués selon des critères identiques sur l'ensemble du territoire.

### Nouveaux Kihon

- 6 pour le 1er Dan ;
- 7 pour le 2e Dan ;
- 10 pour le 3e Dan.

Ils devront être préparés en amont par les candidats. Lors de l'examen, certains exercices seront tirés au sort afin que tous les candidats soient évalués sur les mêmes bases.

### Évolutions réglementaires

En cas d'erreur lors d'un Kata, le candidat pourra recommencer, mais la note obtenue sera divisée par deux ;

Les modalités de l'Ippon Kumite évoluent, notamment concernant l'exécution des techniques des deux côtés ;

Pour les 6e, 7e et 8e Dan, les prestations libres connaissent également plusieurs évolutions ;  
Le nombre maximal de points de bonification est ramené à un point, contre trois auparavant.

Certaines modalités restant en attente de confirmation, une information spécifique sera organisée à destination des enseignants et jurys. La présence des jurys à cette réunion sera obligatoire pour pouvoir officier lors des examens.

### Stages de préparation aux grades

- 7 décembre 2025 à Sèvres : 30 participants ;
- 12 avril 2026 à Bourg-la-Reine : 55 participants.

Les retours sur le format proposé et la pédagogie utilisée ont été très positifs.

### Résultats des passages 2025-2026

|                 |                                   |
|-----------------|-----------------------------------|
| 25 janvier 2026 | 44 candidats, 34 admis, 77 %      |
| 14 juin 2026    | 109 candidats, 81 admis, 74 %     |
| <b>Total</b>    | 153 candidats, 115 admis, 75,16 % |

### Passages du 1er Dan dans les clubs

72 candidats ont été enregistrés, contre 75 la saison précédente, répartis notamment entre :

- 60 en Karaté ;
- 7 en Nihon Taï-Jitsu ;
- 2 en Karaté Full Contact ;
- 1 en Krav Maga ;
- 1 en Défense Training.

Deux passages départementaux sont programmés pour la saison 2026-2027 :

- 24 janvier 2027 à Bois-Colombes : 1er, 2e, 3e et 4e Dan ;
- 30 mai 2027 au Plessis-Robinson : 1er, 2e, 3e et 4e Dan.

### 17. Full Contact et Karaté Contact

Le bilan de la commission fait état de plusieurs résultats nationaux ainsi que d'une participation internationale en Allemagne.

Avec sept combattants engagés, le département obtient :

- 2 titres de champion du monde ;
- 2 titres de vice-champion du monde ;
- 3 médailles de bronze.

Trois stages sont programmés pour la saison 2026-2027 :

- 9 janvier 2027 ;
- 20 mars 2027 ;
- 22 mai 2027.

### 18. Informatique et communication Web

Le fonctionnement de la partie informatique et du site internet est jugé satisfaisant.

Les clubs sont invités à continuer à transmettre leurs stages, compétitions, événements et différentes informations afin qu'ils puissent être relayés par le Comité.

Un léger délai de publication peut néanmoins intervenir ponctuellement en fonction des disponibilités du responsable du site.

## 19. Nihon Tai-Jitsu

La saison 2025-2026 a été une très belle année pour le Nihon Tai-Jitsu, avec une participation particulièrement importante aux différents événements organisés.

|                                   |                                    |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Stage Tai-Jitsu / Nihon Tai-Jitsu | 62 participants                    |
| Challenge féminin                 | 262 compétitrices, dont 14 adultes |
| Open réservé aux mineurs          | 480 compétiteurs et compétitrices  |

La saison a également été marquée par l'organisation du premier échange France-Espagne. Cette manifestation a connu une affluence exceptionnelle, au point d'atteindre les limites de capacité du dojo et de rendre particulièrement complexe le maintien de la compétition dans les installations disponibles.

**Ces résultats témoignent de la très belle dynamique du Nihon Tai-Jitsu dans le département et de l'engouement croissant autour des manifestations organisées.**

## 20. Commission féminine

Isabelle AMIEL, responsable de la Commission féminine, présente plusieurs projets d'animation et de stages.

Parmi les pistes évoquées figurent notamment l'organisation d'une action autour de la prévention des violences faites aux femmes ainsi qu'une manifestation à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

## 21. Body Karaté

Le poste de responsable de la commission étant à pourvoir, le Président interroge les représentants présents afin d'identifier une personne susceptible d'être intéressée par cette fonction.

## 22. Disciplines Associées

- Nanbudo : aucun représentant présent ;
- Kyokushinkai : un représentant présent, aucun point particulier à signaler ;
- Wushu : aucun représentant présent ;
- Krav Maga : un représentant présent, aucun point particulier à signaler ;
- AMV / Qwan Ki Do : un représentant présent, aucun point particulier à signaler ;
- AMSEA : aucun représentant présent ;
- Karaté Mix : aucun représentant présent.

Le Comité renouvelle son souhait de voir les Disciplines Associées proposer davantage de stages, rencontres et compétitions afin de renforcer la diversité des manifestations organisées dans le département.

## 23. Questions diverses

Aucune question diverse n'est formulée par les représentants présents.

## Clôture de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, le Président remercie l'ensemble des représentants des clubs pour leur présence, leur participation aux échanges et leur engagement auprès du Comité Départemental.

**La séance est levée à 20h24.**

Le Président  
Guy LECAPLAIN

Le secrétaire général  
Rémy LE COQ

Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karaté et Disciplines Associées  
CDK92 Maison des sports - Place Jules Hunebelle - 92 140 Clamart  
Tél : 06 80 07 35 15 - [cd92.ffkarate@gmail.com](mailto:cd92.ffkarate@gmail.com)  
Site Internet : <http://sites.ffkarate.fr/hautsdeSeine>  
Siret 422 752 808 00044 APE/NAF 9312Z  
Association déclarée le 27/10/1977 sous le n°18/565



**Article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 :**

« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les membres des associations opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la publication à la préfecture desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Président dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le président des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa. »

Follow us :



Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karaté et Disciplines Associées  
CDK92 Maison des sports - Place Jules Hunebelle - 92 140 Clamart  
Tél : 06 80 07 35 15 - [cd92.ffkarate@gmail.com](mailto:cd92.ffkarate@gmail.com)  
Site internet : <http://sites.ffkarate.fr/hautsdeSeine>  
Siret 422 752 808 00051 APE/NAF 9312Z  
Association déclarée le 27/10/1977 sous le n°18/565

